

Städtekonferenz Mobilität
Conférence des villes pour la mobilité
Conferenza delle città per la mobilità



Rapport annuel 2014



Rapport d'activité 2014

Organisation

Le 12 novembre 2010, des villes suisses de toutes les parties du pays fondaient la Conférence des villes pour la mobilité (CVM). Ensemble, elles aspirent à un trafic urbain acceptable et durable dans le sens de la «Charte pour une mobilité urbaine durable». La CVM est une section de l'Union des villes suisses, qui en outre assume son secrétariat.

Adhésion de la ville de Fribourg

Par lettre du 4 février 2014, la ville de Fribourg a demandé son adhésion à la CVM. La politique des transports de la ville de Fribourg suit dans une large mesure les objectifs de la «Charte pour une mobilité urbaine durable». Dans le cadre des projets d'agglomération de la deuxième génération, le développement de l'habitat dans la région doit être plus fortement concentré sur le centre de l'agglomération fribourgeoise. Cela nécessite des améliorations dans le trafic en ville et dans l'agglomération, qui seront atteintes en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce et en optimisant les interfaces intermodales. Dans sa séance du 10 mars 2014, le Comité a accepté l'adhésion de Fribourg.

Retrait de Ruth Genner et d'Elisabeth Ruey-Ray

L'Assemblée générale du 13 juin 2014 a vu des élections pour le renouvellement du Comité de la CVM. Ruth Genner et Elisabeth Ruey-Ray, deux membres fondatrices, ne se sont pas représentées. Au moment de l'Assemblée, le retrait de Ruth Genner du Conseil municipal de Zurich était déjà effectif, et celui d'Elisabeth Ruey-Ray de l'exécutif de Nyon était imminent. En tant que première présidente, initiatrice de la «Charte pour une mobilité urbaine durable» et défenseuse de l'intégration dans l'Union des villes, Ruth Genner a marqué de manière décisive la première période d'activité de la CVM. Elisabeth Ruey-Ray de son côté a apporté dans les travaux du Comité la vision et les perspectives, toujours importantes, de la Suisse romande.

Filippo Leutenegger et Christine Gaillard entrent au Comité

Pour la succession de deux membres sortantes du Comité, Christine Gaillard, conseillère municipale de Neuchâtel et Filippo Leutenegger, conseiller municipal de Zurich, se tiennent à disposition. Filippo Leutenegger a pris au début mai 2014 son poste de directeur des travaux publics et de la gestion des déchets de la ville de Zurich. Déjà en tant que conseiller national,

il était membre de la Commission des transports et de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie. Christine Gaillard est depuis septembre 2011 conseillère municipale à Neuchâtel. En 2014, elle a présidé l'exécutif de la ville et elle est responsable des dossiers de la mobilité, de la formation et de la santé. L'Assemblée générale les a élus au Comité à l'unanimité. Lors de sa séance du 24 novembre 2014, le Comité a en outre nommé Christine Gaillard première vice-présidente de la CVM.

Manifestations

Colloque sur la mise en œuvre de la LHand

Le 1er janvier 2004 est entrée en vigueur la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand). Aujourd'hui la LHand représente un pas important vers une politique d'égalité envers toutes les formes de handicap. Sa mise en œuvre place les villes et les communes face à de gros défis, en particulier dans le trafic urbain. Ainsi, en ce qui concerne les transports publics – notamment le tram –, la loi exige que d'ici fin 2023 toutes les stations soient accessibles aux personnes handicapées.

Le 13 juin 2014, dans le cadre du colloque de la CVM «Les défis d'un espace de circulation sans obstacles», près de 50 participants des villes suisses se sont penchés sur les chances et les défis de la mise en œuvre de la LHand. En collaboration avec «sensitivity», la manifestation a offert aux participants la possibilité de faire l'expérience de l'espace urbain tel que le vivent les personnes à mobilité réduite. Le colloque a été l'occasion de discussions intenses sur les aménagements concrets sur les sites. Les mesures ainsi prises offrent un potentiel d'amélioration de l'espace de circulation pour tous.

Colloque sur l'habitat à mobilité durable

Dans de nombreuses villes, l'habitat sans voitures est aujourd'hui déjà une réalité. A Bâle et à Berne, dans plus de la moitié des ménages (55%, respectivement 53%), personne ne possède de voiture. A Zurich et à Lucerne, ceci vaut pour presque la moitié des ménages (48%, respectivement 42%). En Suisse romande, la proportion de ménages sans voiture augmente fortement. A Genève et à Lausanne, elle a grimpé de 10% depuis l'an 2000 (à 41%, respectivement 44%). Dans les villes et les agglomérations, il existe une demande pour un habitat sans ou avec peu de voitures.

Le 24 novembre 2014 s'est tenu à Fribourg le colloque CVM «Essor de l'habitat sans ou avec peu de voitures. Perspectives pour les villes et les agglomérations». Avec plus de 100 participants, le rendez-vous a été la manifestation de la CVM la plus fréquentée à ce jour. Le colloque avait été conçu en collaboration avec la «Plateforme habitat à mobilité durable». La plateforme a été lancée par l'ATE et le DETEC, qui soutient le projet via son Centre de services pour une mobilité innovatrice. Le colloque de la CVM a été l'occasion pour la Plateforme de présenter un site internet, sur lequel les maîtres d'ouvrage, les communes, les coopératives et les autres personnes et milieux intéressés peuvent trouver des informations sur le sujet: www.wohnen-mobilitaet.ch/fr.

Avec ce colloque, la CVM a offert aux villes et aux communes l'occasion d'échanger entre elles et avec des investisseurs et des planificateurs intéressés. Elle a en outre plaidé pour que les villes et les communes puissent avoir dans certaines conditions la compétence d'autoriser une utilisation sans voitures ou à trafic réduit. Des prescriptions rigides en matière d'obligation de créer des places de parc ne tiennent pas compte des conditions particulières dans les villes et les agglomérations. C'est pourquoi elles devraient au minimum être rendues flexibles.

Autres points forts

Introduction simplifiée de zones 30

En 2013 déjà, la CVM invitait l'Office fédéral des routes (OFROU) à modifier les dispositions sur les zones 30 dans l'Ordonnance sur la signalisation routière en vue de simplifier leur introduction. Au début 2014, dans sa réponse à la motion parlementaire «Pour plus de sécurité et de qualité de vie. Simplifier l'instauration de zones 30», le Conseil fédéral se montrait prêt à assouplir les règles d'introduction des zones 30 dans les quartiers. Par contre, le cadre légal ne permet pas d'étendre ces simplifications aux routes affectées à la circulation générale. La CVM avait salué la motion de la conseillère nationale Nadine Masshardt (PS/BE). Dans le courant de l'année, elle est entrée en contact direct avec les autorités compétentes afin que l'Ordonnance sur la signalisation soit modifiée rapidement pour donner aux villes et aux communes la possibilité d'instaurer plus facilement des zones 30. Du côté de l'Office fédéral des routes, une audition a été prévue pour 2015 sur les modifications à apporter à l'Ordonnance.

Sécurité sur les passages pour piétons

Un objectif important pour les villes est d'arriver à une grande sécurité dans le trafic en général et sur les passages piétons. La «Charte pour une mobilité urbaine durable» fixe l'objectif d'améliorer la sécurité dans le trafic urbain. À propos des passages piétons, la CVM a salué le fait qu'on ait envisagé de réviser la norme au lieu de l'ordonnance. Cela devrait conduire à une flexibilité raisonnable pour les villes lors de la mise en œuvre. Mais même dans le cadre de la norme, il est impératif que les nouvelles prescriptions prennent suffisamment en compte les conditions locales. La CVM et l'Union des villes ont délégué des représentants dans le groupe d'accompagnement du processus de révision. Ceux-ci se sont engagés pour des prescriptions normatives applicables également dans l'espace urbain, afin que les villes ne se voient pas contraintes de supprimer des passages piétons à grande échelle.

Questions de parage dans l'espace urbain

Avec près de 70 participants, la manifestation «La place de stationnement: droit fondamental ou facteur perturbant?», tenue le 2 décembre 2013 à Bienne a connu un grand succès. La tendance au partage des places de parc via des applications mobiles a suscité au colloque comme au Comité des discussions animées. En 2014, la CVM a mis à disposition en exclusivité pour ses membres du matériel d'information sur les règles appliquées par les prestataires correspondants.

Simplification administrative des Projets d'agglomération

En étroite collaboration avec l'Union des villes, la CVM s'est impliquée pour la perpétuation et la simplification des projets d'agglomération Transports et urbanisation. Ces préoccupations ont été présentées entre autres par le secrétaire à la plateforme d'échanges sur les projets d'agglomération de la Confédération et des cantons. Malgré cela, les «Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de troisième génération» de l'Office fédéral du développement territorial, révisées en 2014, ne prennent pas encore suffisamment en compte cette préoccupation de simplification.

Publications

A l'automne 2014, la «Charte pour une mobilité urbaine durable» est parue dans un nouvel habillage. La Charte définit les buts fondamentaux et les objectifs de développement des 54 villes signataires pour une mobilité durable. Elle constitue également la base des activités de la CVM. Les exemplaires de la nouvelle édition ont été mis à disposition de tous les membres de la CVM et des villes de la Charte.

Perspectives 2015

Habitat à mobilité durable: satisfaire les besoins d'information

Les utilisations à trafic réduit ou sans voitures réduisent le trafic motorisé sur le réseau routier local, contribuent aux structures économes en énergie et ainsi à la société à 2000 watt. Elles renforcent également l'artisanat et le commerce de détail locaux et rendent les quartiers plus vivants. Pour réussir ces expériences de mobilité durable, il faut une desserte suffisante en transports publics et des infrastructures bien conçues pour le trafic des piétons et des vélos. Le colloque de la CVM tenu à fin 2014 a bien montré qu'il existe une demande. En 2015, la CVM mettra à disposition de ses membres des informations ciblées et spécifiques, elle fera, dans le cadre du projet de Plateforme habitat à mobilité durable, la promotion de la transparence sur les différentes prescriptions et s'engagera pour une utilisation pratique aussi large que possible de l'offre d'information pour les autorités des villes et des communes. Les membres de la CVM auront accès aux manifestations de la Plateforme habitat à mobilité durable.

Colloques sur le vélo et le trafic d'agglomération

Le 15 juin 2015, la CVM tiendra un colloque sur la politique des villes en matière de vélo. A côté de l'Initiative Vélo, lancée sur le plan fédéral au printemps, on y traitera du rôle des infrastructures pour les cyclistes dans le trafic d'agglomération et des nouveaux développements dans le bikesharing. Le 23 novembre 2015 se tiendra un colloque sur le trafic d'agglomération. On y discutera de l'instrument des projets d'agglomération et des approches pour une interconnexion la plus harmonieuse possible entre trafic urbain et trafic d'agglomération.

LHand: assurer la sensibilisation et l'échange

Les travaux vers un espace de circulation aussi exempt d'obstacles que possible avancent. Les débats au colloque de l'été 2014 ont été aussi intenses que riches en enseignements. En 2015, la CVM va approfondir les suggestions surgies de la discussion. Elle va examiner du point de vue des villes le rapport d'évaluation du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, à paraître dans le courant de l'année, continuer à sensibiliser ses membres à la thématique et clarifier le besoin d'une plateforme d'échange permanente pour les responsables de la mise en œuvre au niveau des villes.

Zones 30: examiner les résultats de la révision

La CVM va continuer à accompagner les travaux en cours à l'OFROU pour la révision des prescriptions pour la création de zones 30. La Conférence va particulièrement examiner les propositions qui doivent faire l'objet d'auditions dans le courant de l'année.

Initiatives actif-traffic

Pour les spécialistes et les politiciens responsables, la CVM est devenue une plateforme d'échange sur les thèmes en rapport avec la mise en œuvre de la «Charte pour une mobilité urbaine durable». En raison de l'actualité toujours abondante et de l'intérêt croissant du public, l'aperçu des travaux de mise en œuvre élaboré en 2012 par la CVM doit être actualisé.

Sécurité du trafic

Après que le Parlement a fait de la sécurité sur les passages piétons une affaire fédérale, la norme VSS correspondante doit être révisée. La CVM présente la perspective de ceux qui sont chargés d'appliquer les règles en milieu urbain et s'exprimera le cas échéant sur les résultats des travaux.

Projets d'agglomération, financement des transports

La CVM s'engage auprès de l'Office fédéral du développement territorial pour la perpétuation et en même temps pour la simplification des projets d'agglomération. Ces demandes sont notamment portées par une délégation de l'UVS au groupe de contact Confédération-cantons pour le développement des projets d'agglomération.

Organes

Présidente

Ursula Wyss conseillère municipale, Berne

Vice-présidente

Christine Gaillard conseillère communale Neuchâtel
(au Comité depuis le 13 juin 2014, vice-présidente depuis le 8 septembre 2014)

Comité

Patrizia Adam conseillère municipale, St-Gall
Adrian Borgula conseiller municipal, Lucerne
Ruth Genner conseillère municipale, Zurich (jusqu'au 13 juin 2014)
Filippo Leutenegger conseiller municipal, Zurich (depuis le 13 juin 2014)
Rémy Pagani conseiller administratif, Ville de Genève
Elisabeth Ruey-Ray conseillère municipale, Nyon (jusqu'au 13 juin 2014)
Hans-Peter Wessels conseiller d'Etat, Bâle-Ville
Renate Amstutz directrice Union des villes suisses (voix consultative)

Secrétariat

Roman Widmer chef de la politique des transports de l'Union des villes suisses, secrétaire CVM
Maja Münstermann administration de l'Union des villes suisses
Susanne Gasser cheffe des finances et du personnel de l'Union des villes suisses

Commentaires sur les comptes 2014 et sur le budget 2015

- Cotisations des membres: grâce à l'adhésion de la ville de Bienne, les cotisations 2014 ont augmenté de 5000 francs. Afin d'éliminer un «boulet» datant de l'époque de la fondation de la CVM, les montants impayés ont dû être amortis.
- Manifestations: les dépenses ont été nettement inférieures au montant budgétisé pour l'année 2014 pour deux raisons. Premièrement, l'ATE, en tant qu'animateur de la «Plateforme habitat à mobilité durable», a contribué à raison de CHF 5000.- à la manifestation d'automne à Fribourg. Grâce à ce partenariat, l'invitation a été plus largement distribuée, ce qui a attiré – et c'est la deuxième raison – un nombre de participants payants au-dessus de la moyenne. Sans la contribution de l'ATE et avec une fréquentation «normale» du public à Fribourg, le montant budgétisé aurait été clairement dépassé. Pour 2015, comme la tenue du budget ne doit pas dépendre d'un partenariat, il y a lieu de prévoir des moyens supplémentaires.
- Site internet: en 2014, l'UVS a prévu de refondre son site. Les travaux ont démarré, mais le projet ne sera achevé qu'au plus tôt en 2015. Les moyens prévus au budget de la CVM, qui devaient permettre d'introduire des innovations significatives, n'ont dès lors pas été utilisés. Toutefois, les premières discussions avec l'UVS montrent que la refonte prévue pourrait aller relativement loin. On teste une mise à jour non seulement du design, mais également du Content Management System sous-jacent, afin d'optimiser le site pour les appareils mobiles. Afin que la CVM puisse mettre en œuvre d'éventuelles nouveautés sans retards qui feraient grimper les coûts, il y a lieu de prévoir des moyens supplémentaires.
- Traductions: les coûts de traduction sont soumis à des fluctuations, notamment en fonction du volume des dossiers du Comité. Il est cependant déjà avéré que les moyens prévus pour l'année 2014 suffiront, c'est pourquoi ce poste du budget peut être repris.
- Communiqués de presse: en 2014, deux communiqués de presse ont été publiés (élections au Comité, position sur l'habitat à mobilité durable). Aucun changement n'est à attendre pour l'année 2015.
- Lors de sa séance du 16 mars 2015, le Comité a chargé la Plateforme habitat à mobilité durable d'élaborer une feuille d'information sur l'habitat sans ou avec peu de voitures et a inscrit rétrospectivement à cette fin une somme de 4000 francs au budget.
- Rapport d'activité: en 2015 aussi, le rapport d'activité doit être composé uniquement comme le document pdf mis en forme pour la consultation en ligne.
- Charte: en 2014, la Charte a été imprimée dans un nouveau design et distribuée aux membres de la CVM ainsi qu'à toutes les villes qui l'ont ratifiée.
- Secrétariat: pour l'année à venir, l'Union des villes ne prévoit pas d'engagement supplémentaire pour le Secrétariat, c'est pourquoi l'indemnisation du mandat n'a pas besoin d'être ajustée.
- Grâce principalement aux rentrées extraordinaires liées aux manifestations, les comptes 2014 bouclent sur un bénéfice de CHF 21933.45. Ainsi, la CVM dispose au 31 décembre d'un capital propre de CHF 91603.20.

Comptes de résultat au 31.12.2014, budget 2014 et 2015

	Budget 2014 CHF	Comptes 2014 CHF	Budget 2015 CHF
RECETTES			
Cotisations	76 000.00	73 000.00	80 000.00
Intérêts	0.00	34.10	0.00
TOTAL RECETTES	76 000.00	73 034.10	80 000.00
DÉPENSES			
Manifestations	10 000.00	5 540.25	13 000.00
Site internet	1 400.00	387.40	2 500.00
Divers travaux extérieurs	300.00	0.00	300.00
Frais de traduction	7 000.00	6 810.35	7 000.00
Communiqués de presse	1 500.00	1 166.40	1 500.00
Factsheets	0.00	0.00	4 000.00
Rapport de gestion	800.00	583.20	800.00
Charte pour une mobilité urbaine durable	1 500.00	834.85	0.00
Secrétariat	34 925.00	34 925.00	34 925.00
Imprimés	250.00	0.00	250.00
Organe de révision	900.00	853.20	900.00
TOTAL DÉPENSES	58 575.00	51 100.65	65 175.00
TOTAL RECETTES	76 000.00	73 034.10	80 000.00
PERTE (-) / GAINS (+)	17 425.00	21 933.45	14 825.00

Budget 2015 selon la décision du comité du 16 mars 2015

Compte de fortune au 31.12.2014

	Comptes 2014 CHF	Comptes 2013 CHF
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités		
Compte de chèques	141 249.45	103 730.85
	141 249.45	103 730.85
Autres actifs circulants		
Créances de livraisons et prestations	560.00	10 810.00
Actifs transitoires	0.00	3 000.00
	141 809.45	117 540.85
BILAN	141 809.45	117 540.85
PASSIFS		
FONDS ÉTRANGERS		
Engagements à court terme		
pour fournitures et prestations	35 433.00	39 744.40
Passifs transitoires	14 773.25	8 126.70
TOTAL FONDS ÉTRANGERS	50 206.25	47 871.10
FONDS PROPRES		
Fonds propres		
Fortune 01.01.	69 669.75	49 669.35
Bénéfice	21 933.45	20 000.40
TOTAL FONDS PROPRES	91 603.20	69 669.75
BILAN	141 809.45	117 540.85

Rapport de l'organe de révision

BERICHT DER REVISIONSSTELLE ZUR EINGESCHRÄNKTEN REVISION AN DIE MITGLIEDERVERSAMMLUNG DER STÄDTEKONFERENZ MOBILITÄT SEKTION DES SCHWEIZERISCHEN STÄDTVERBANDES

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Städtekonferenz Mobilität, Sektion des Schweizerischen Städteverbandes, für das am 31. Dezember 2014 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist das Büro verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung mit einem Eigenkapital von CHF 91'603.20 nicht Gesetz und Reglement entspricht.

BLASER TREUHAND AG BERN



Urs Blaser

Dipl. Experte in Rechnungs-
legung und Controlling
Leitender Revisor



Dr. Michael Blaser

Dipl. math. ETH

Bern, 4. März 2015

Beilage

- Bilanz per 31.12.2014
- Erfolgsrechnung 1.1.-31.12.2014

Les villes membres de la Conférence des villes pour la mobilité

Aarau	Montreux
Bâle	Neuchâtel
Berne	Nyon
Bienne	Onex
Chiasso	Schaffhouse
Fribourg	Schlieren
Genève	St-Gall
Lausanne	Winterthour
Lucerne	Zurich

Autres villes qui ont ratifié la «Charte pour une mobilité urbaine durable»

Baar	Monthey
Bulle	Morges
Berthoud	Moutier
Carouge	Münsingen
Coire	Morat
Delémont	Muttenz
Emmen	Olten
Gland	Payerne
Gossau	Rapperswil-Jona
Herisau	Renens
Ittigen	Riehen
Kloten	Schlieren
Köniz	Thoune
Kreuzlingen	Val-de-Travers
La Chaux-de-Fonds	Vevey
La Tour-de-Peilz	Wettingen
Lancy	Wohlen
Langenthal	Yverdon-les-Bains
Le Locle	

Editeur

Conférence des villes pour la mobilité
 Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
 Téléphone +41 31 356 32 32, info@skm-cvm.ch, www.skm-cvm.ch

Photo

«Urban – Raum – Mensch», Rolf Siegenthaler, Bern (im Auftrag des SSV)

Layout

Atelier KE, Meiringen